



**RÈGLEMENT NUMÉRO 967-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 967
ET SES AMENDEMENTS SUR LES USAGES CONDITIONNELS VISANT À
INCLURE LA ZONE 2-C-05 AU TERRITOIRE ASSUJETTI**

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉS PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 967-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 967
ET SES AMENDEMENTS SUR LES USAGES CONDITIONNELS VISANT À
INCLURE LA ZONE 2-C-05 AU TERRITOIRE ASSUJETTI »**

Un certificat de conformité pour ce règlement a été émis par la MRC de D'Autray le 10 octobre 2024.

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse :
info@ville.berthierville.qc.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 17 octobre 2024.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière